

## COMPTE RENDU DE REUNION DU 23/01/07

### Présents :

les 4 membres administrateurs : Anne-Laure Tissier, Séverine Chiado, Colette Bazin et Kay Debuf

les 4 salariées : Christine Odiard, Michèle Villalba, Corinne Michel et Sandra Lisai

8 familles adhérentes, 4 collectivités adhérentes et 3 personnes sympathisantes

**Excusés** : Adrep (collectivité adhérente) et E. Diamante (responsable des "Mistigris")

La présidente présente l'équipe et les administrateurs, et expose la situation morale de l'association. Mmes Tissier, Chiado et Bazin démissionnent car il y a mésentente avec les salariées quant à l'évolution de l'association.

Les années précédentes, les contrats étaient énormément aidés par l'état, et les 2 services « les Mistigris et la ludothèque » pouvaient momentanément s'entraider.

Aujourd'hui : compte bancaire est positif, alors que depuis octobre il est en négatif.

Les salaires (charges patronales et aides de l'état comprises) s'élèvent à 2700 €/mois.

Les entrées s'élèvent à environ 2770 €/mois :

prestations intérieures : 360 €

prestations extérieures : 810 €

Contrat Educatif Local (scolaires) : 1600 € (CAF, MSA et commune de Pertuis)

Début novembre, il a fallu prendre des décisions urgentes qui conduisent à une restructuration de l'association.

Certains adhérents et l'équipe salariée organisent alors une mobilisation (pétition et animation) pour sensibiliser les partenaires institutionnels et la population.

Des subventions exceptionnelles sont octroyées :

1500 € de la ville de Pertuis

2000 € du C. Régional

*1500 € sont à l'étude pour le C. Général du Vaucluse*

Pour 2007, les subventions demandées sont :

5000 € au C. Régional pour permettre un accueil aux pré-adolescents

5000 € au C. Général pour " " "

5000 € à la DDASS, CAF, MSA et Fondation de France pour améliorer les créneaux Petite Enfance, dans le cadre du REAPP

2500 € à la MSA : faire fabriquer des jeux surdimensionnés par CAT (Gd Réal)

L'association attend le bilan comptable de l'année, pour la semaine prochaine.

Une demande d'agrément pour un service civil volontaire est en cours de montage.

Plusieurs échanges ont lieu entre les participants quant à des solutions : la gestion par un collectif associatif, une convention pluriannuelle avec la mairie, le bénévolat et le professionnalisme, la mise en faillite...

*Pour l'assemblée générale du 7 février, 2 possibilités s'offriront :*

*- un nouveau bureau se constituera*

*- le Tribunal de Grande Instance mandatera un tuteur qui cherchera une solution. Au cas échéant, une liquidation administrative sera prononcée.*